PRÉFET
DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté,
de la légalité et des collectivités locales

Arrêté n° BEMP2022075-0001 du 16 mars 2022
fixant les dates et lieux de remise des documents de propagande
des candidats à l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022

Le Préfet de l'Aube,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment ses articles R.32 à R.34 ;

Vu la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962, relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel modifiée, en dernier lieu, par loi organique n° 2021-335 du 29 mars 2021 portant diverses mesures relatives à l'élection du Président de la République ;

Vu le décret n° 2001-213 du 8 mars 2001 modifié portant application de la loi n°62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel et notamment son article 19 et 20 ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant monsieur Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube ;

Vu le décret du 22 mars 2021 nommant monsieur Christophe BORGUS, secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

Vu le décret n° 2022-66 du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aube,

ARRÊTE

Article 1er : Pour l'élection du Président de la République, une commission locale de contrôle de la campagne électorale est instituée par arrêté préfectoral n° BEMP2022069-0001 du 10 mars 2022. Cette commission exerce sous l'autorité de la commission nationale de contrôle.

La commission locale de contrôle est chargée d'assurer l'envoi et la distribution d'une déclaration et d'un bulletin de vote à chaque électeur et des bulletins de vote de chaque candidat aux mairies.

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

Article 2 : Les candidats à l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 désirant obtenir le concours de la commission locale de contrôle devront remettre leurs déclarations **au plus tard** :

- Pour le premier tour de scrutin, le lundi 28 mars 2022 à 12h00 ;
- Pour le second tour de scrutin, le vendredi 15 avril 2022 à 12h00.

à l'adresse suivante : **TESSI MD / Groupe TESSI**
400, rue des Merisiers
ZAC Arboria
45700 PANNES

Les candidats veilleront à respecter les quantités et les modalités de livraison indiquées dans le cahier des charges figurant en annexe.

Article 3 : La commission locale de contrôle est en droit de refuser l'envoi des documents remis postérieurement aux dates et heures limites mentionnées.

Article 4 : Les déclarations doivent être livrées à plat, prépliées et non encartées les unes dans les autres. Les documents remis sous la forme encartée seront refusés et ne feront pas l'objet d'un remboursement de l'État.

Article 5 : Les documents électoraux devront respecter les formes prescrites par les dispositions du code électoral précisées dans le mémento des candidats.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Aube est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Troyes, le 16 mars 2022

Le Préfet,

Stéphane ROUVÉ

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

ANNEXES

Annexe 1
Quantités de documents électoraux à remettre

Département	Nombre d'électeurs au 14/03/2022	Nombre de déclarations	Nombre de bulletins de vote	Pour information, les affiches et affichettes sont prises en charge par le ministère de l'Intérieur		
				Nombre de panneaux d'affichage	Affiches grand format 594/841	Affichettes petit format 297/420
		Nb d'électeurs majoré de 5 %	Double d'électeurs majoré de 10 %		1 affiche par panneau	1 affiche par panneau
AUBE	205 522	215 798	452 148	571	571	571

Les contacts utiles

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022	DÉCLARATIONS 1ER TOUR
Quantités :	**215 798**
Adresse de livraison :	**TESSI MD/Groupe TESSI** **400, rue des merisiers** **ZAC Arboria 45700 PANNES**
Dates et heures de livraison :	du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00
Date et heure limite de livraison :	**Lundi 28 mars 2022 à 12h00**
Conditions de livraison :	Quais de déchargement disponibles **Prendre RDV au 02 38 87 61 19** exptransport@tessi.fr reception_tmd@tessi.fr
ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022	**DÉCLARATIONS 2nd TOUR**
Quantités :	**215 798**
Adresse de livraison :	**TESSI MD/Groupe TESSI** **400, rue des merisiers** **ZAC Arboria 45700 PANNES**
Dates et heures de livraison	du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00
Date et heure limite de livraison :	**Vendredi 15 avril 2022 à 12h00**
Conditions de livraison :	Quais de déchargement disponibles **Prendre RDV au 02 38 87 61 19** exptransport@tessi.fr reception_tmd@tessi.fr
CONTACTS	
Nom du Responsable en Préfecture : **Frédéric DEBEVER (chef au BEMP)**	Tél : 03 25 42 37 10 Mail : frederic.debever@aube.gouv.fr
Nom du Responsable du local de livraison : **Frédéric MORIN**	Tél : 02 38 87 61 17 Mail : frederic.morin@tessi.fr (TESSI)
Autres contacts :	**Mme Nathalie COPINET (adjointe au chef du BEMP)** Tél : 03 25 42 37 31 Mail : nathalie.copinet@aube.gouv.fr **Mme Eva MATHURIN** Tél : 03 25 42 37 73 Mail : eva.mathurin@aube.gouv.fr **M. Bérenger LECOMTE** Tél : 03 25 42 37 11 Mail : berenger.lecomte@aube.gouv.fr **Standard préfecture (h24) : 03 25 42 35 00** **Mail fonctionnel bureau des élections des missions de proximité : pref-bemp@aube.gouv.fr**

Annexe 2
Formalisme des documents électoraux

Déclarations (art. 18 du décret du 8 mars 2001 art. R. 29 du code électoral)

- dimensions : format fermé 210 x 297 millimètres, format ouvert : 297 x 420 millimètres.
- grammage : compris entre 70 et 80 grammes au mètre carré
- les déclarations sont livrées pliées à l'unité et non pas encartées les unes dans les autres.

- contenu :

Le texte de la déclaration doit être uniforme pour l'ensemble du territoire.

L'utilisation du drapeau français, ainsi que la juxtaposition des trois couleurs : bleu, blanc et rouge dès lors qu'elle entretient une confusion avec l'emblème national sont interdites, sauf lorsqu'il s'agit de l'emblème d'un ou plusieurs partis ou groupements politiques.

Les déclarations seront produites à partir d'un papier de qualité écologique répondant au moins à l'un des deux critères suivants :

- papier bénéficiant d'une certification internationale de gestion durable des forêts délivrée par les systèmes FSC, PEFC ou équivalent ;
- papier contenant au moins 50 % de fibres recyclées au sens de la norme ISO 14021 ou équivalent.

Annexe 3
Modalités de livraison des documents à la société TESSI

tessi	**CAHIER DES CHARGES /LIVRAISONS ELECTIONS PRESIDENTIELLES AUBE (10)**

ADRESSE DE LIVRAISON : INTERLOCUTEUR :	TESSI MD / Groupe TESSI 400, rue des merisiers ZAC Arboria 45700 PANNES ---------- ☏ : 02.38.87.61.19 Mails : exptransport@tessi.fr reception_tmd@tessi.fr
HORAIRES DE RECEPTION :	Du Lundi au Vendredi **de 8h00 à 16h00 (sans interruption)** **Pour les gros volumes :** **il est impératif de prendre un rendez-vous** **délai de prévenance: nous préconisons 2 jours ouvrés**
CONDITIONNEMENT **CARTONS**	**1 - Documents conditionnés en cartons** - poids maximum autorisé : 15 kg - dimension des cartons adaptée au contenu (pas de vide dans les cartons afin d'éviter l'écrasement lors de la palettisation) - résistance des cartons adaptée au poids du contenu - rangement : • à plat • sans croisement • sans élastique ni film • si besoin, des intercalaires placés verticalement pour éviter les déplacements de documents à l'intérieur des cartons durant le transport. - une seule référence par carton - quantité identique dans tous les cartons d'une même référence.

	- Cartons disposés en quinconce sur <u>palettes sans débord</u> *<u>Nous acceptons les palettes selon les caractéristiques ci-dessous</u>* • hauteur maxi : 190 cm (palette incluse) • dimension : 80 X 120 (poids maxi : 700 kg)
<u>IDENTIFICATION CARTONS</u>	Etiquette sur chaque carton, indiquant la référence du produit et la quantité contenue dans le carton. ***<u>Exemple :</u>*** Etiquette Elections Présidentielle ou Législatives ***<u>Département :</u>*** 10 Aube ***<u>Désignation :</u>*** Elections Présidentielle 2022 ***<u>Nom du candidat ou Nom de la liste</u>*** ☐ Circulaires ☐ Bulletins de vote MSP ☐ Bulletins de vote Colisage

CONDITIONNEMENT **AU CHOIX** (Suite)	**2 - Documents conditionnés à découvert sur palette** - les documents doivent impérativement être rangés à plat - les documents doivent êtres regroupés par paquets d'une hauteur telle que les paquets peuvent être tenus d'une main ; sous élastique en évitant si possible les croisements à l'intérieur des paquets. - Des intercalaires peuvent être disposés à plusieurs niveaux de la palette pour maintenir la cohésion de celle-ci. - Les documents doivent être protégés de manière à ne pas être cornés, pliés, roulés. Attention, les films de protection trop serrés peuvent nuire à une utilisation optimale des documents lors du traitement sur machine. - Dans la mesure du possible, une seule référence par palette. Dans le cas contraire, les différentes références doivent être clairement séparées.
IDENTIFICATION CARTONS	Chaque palette doit être clairement identifiée. ***Exemple :*** Etiquette Elections Présidentielle ou Législatives ***Département :*** 10 Aube ***Désignation :*** Elections Présidentielle 2022 ***Nom du candidat ou Nom de la liste*** ☐ Circulaires ☐ Bulletins de vote MSP ☐ Bulletins de vote Colisage

BON DE LIVRAISON ET FICHE D IDENTIFICATION	Le bon de livraison doit impérativement accompagner la marchandise et la fiche d'identification doit impérativement être apposées sur les colis ou palettes et comporter les informations suivantes : - Référence du Client final - Référence du produit - Quantité - Nombre d'exemplaires par colis ou palette - Nombre de colis - Nombre de palettes (le numéro de la palette/nombre total de palettes pour la référence) - Date
BORDEREAU DE TRANSPORT :	Il doit normalement accompagner toute expédition et doit mentionner : - L'expéditeur, - Le nombre de colis ou de palettes, - Le poids brut de l'expédition - La date

Aspect final de la palette :

- elle doit être munie d'un couvercle aux dimensions de la palette
- le serrage de la palette par cerclage (l'utilisation d'un feuillard plastique ou textile tissé est recommandée)

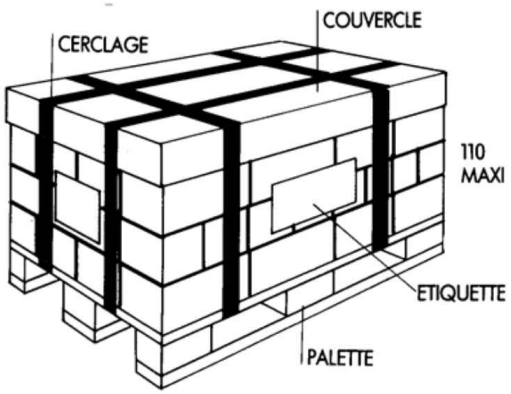

Hauteur maxi : 1.90m

Remarques importantes :

Nous nous réservons le droit, soit de refuser toute livraison qui ne correspondrait pas aux spécifications définies précédemment, soit de réclamer une indemnisation des frais supplémentaires entraînés lors des différentes manipulations (photos à l'appui pour valider l'ampleur de la non conformité et un accord écrit est obligatoire en retour).

Il est strictement interdit de charger ou de décharger de la marchandise sans la présence d'un magasinier.
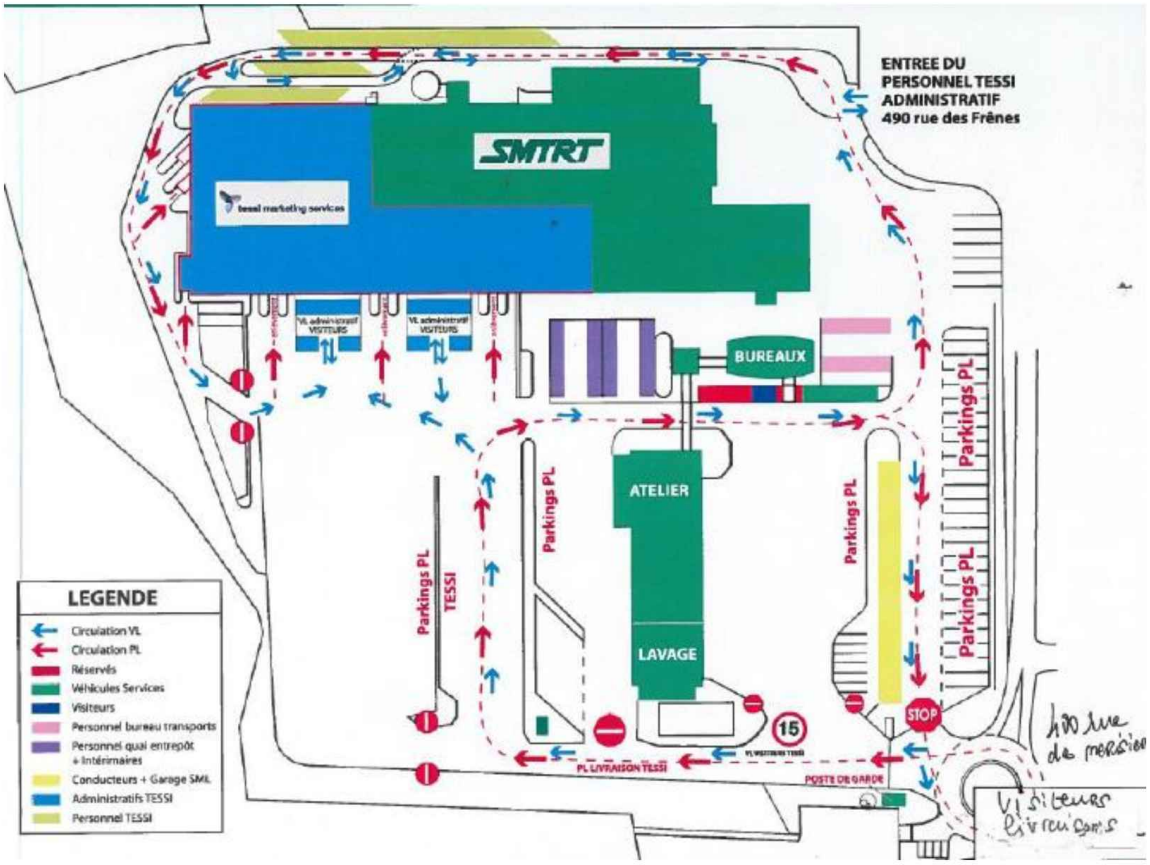
PLAN DE CIRCULATION VL ET PL